Sans vouloir blamer ni la fégislature, ni le gonvernement, qui font de grands efforts pour donner à l'instruction publique toute l'impulsion désirable, j'ai eru de mon devoir d'appeler de nouveau cette année l'attention publique sur un état de choses dont je partugerais en quelque sorte la responsabilité, si je n'en signalais dans tontes les occasions les très graves inconvenients.

Il me semble difficile que ce département, qui n'est certainement pas le moins important de tous les départements publics, puisse demeurer longtemps le seul qui ne dispose point de ressources assurées, et fandis que je ne vois aucun moyen de diminuer les subventions faites aux écoles des diverses classes, et qu'au contraire, tout prenant de l'accroissement, exige également un accroissement de dépenses : il me paraît urgent que la législature garantisse le paiement des sommes appropriées à l'encouragement de l'éducation, indépendamment du revenu d's biens des Jésuites.

Ces remarques étaient d'autant plus nécessaires qu'elles s'appliquent à la plupart des sujets qui présecupent le plus vivement le département et l'opinion publique. L'inspection plus efficace et plus régulière des écoles, la classification des institutions d'éducation superioure, l'uniformité dans les livres d'école, la construction de maisons d'école convenables. l'introduction de tableaux noirs, de cartes géographiques, de globes, etc., la formation de bibliothèques pour les maitres et pour les élèves, l'augmentation du salaire des instituteurs , l'établissement d'un ineilleur système d'examen pour l'admission à l'enseignement ; toutes ces réformes si désirables et plus ou moins lièes les unes aux autres, sont presque toutes difficiles à accomplir dans l'état où se trouve les finances

du département

L'inspection des écoles lais-e beaucoup à désirer, et c'est l'opinion générale que la plupart des inspecteurs accomplissent négligemment leurs devoirs. Des visites faites à la hate, hors de la présence des commissaires, des statistiques recueillies fort imparfaitement, des rapports écrits quelques fois sur out-dire, beaucoup de municipalités négligées et abandonnées sans aucune espece de visite pendant plusieurs années ; voilà ce qu'on m'a représenté de tous cotés à mon entrée en charge, comme étant l'état réel des choses en ce qui concerne la plupart de ces fonctionnaires. J'ai malheureusement en à me convaincre que cette peinture injuste quant à plusieurs, exagérée quant à la plupart d'entr'eux, n'était pas cependant sans quelque vérité dans l'ensemble. Je me suis efforce d'y mettre ordre autant qu'il était en mon pouvoir et deux destitutions ont prouvé que le gouvernement avait à cœur de forcer ceux qui se sont charges volontairement d'une tâche aussi importante, à s'en acquitter convenablement. Malheureusement quelques circons'ances rendent très difficile la surveillance que ju m'efforce d'exercer sur ces officiers. Il est évident que tant que l'on se contentera de se plaindre des inspecteurs en général, sans articuler de griels particuliers contre aucun d'eux, il sera toujours bien dificile au département de déconvrir et de punir leur négligence. Or, ceux même qui vont jusqu'à demander l'abolition de cette charge sont assez souvent les derniers à signaler aux autorités les irrégula-rités et la mauvaise conduite de l'officier qu'ils veulent atteindre, en privant le pays d'une institution indispensable au fonctionnement de tout système d'instruction publique. Sans doute qu'un noble sentiment éloigne beaucoup de citoyens honorables de tout ce qui poarrait ressembler au metier de dénonciateur; mais il semble que le courage civil qui consiste simplement à signaler la négligence conpable de fonctionnaires qui ont entre leurs mains le sort de la jeunesse du pays, n'aurait rien qui dût répugner même aux hommes les plus délicats.

(A continuer.)

Revue Bibliographique.

Theory and practice of teaching, or the motives and methods of good School-Keeping, par M. David V. Page, A. M., I vol. in-8, New-York, 1856.

(Suite.)

Quiconque se charge de diriger les autres doit d'abord apprendie à se gouverner soi-même ; rien de plus juste que cet adage. L'homme irascible est souvent ridicule et ses prescriptions ne lui attirent jamais de respect. Un instituteur emporté ne saurait rendre justice à ses élèves. Qu'il apprenne à maîtriser sa passion, s'il désire sa livrer à l'enseignement de l'enfance. L'école mettra sonvent sa patience à l'éprenve ; mais si les efforts qu'il fait pour dompter son inclination à la coleie sont impuissans et que, malgre tout, il veuille embrasser un état qui ne fut jamais le sien, qu'il en soit

la plus grave des erreurs. Qui oserait confier l'éducation de sessit on de ses filles à un homme qui n'aurait aucua empire su ses man. vais penchants ?

Evitez les défauts contraires, c'est-à-dire, l'extrême faiblesse et la frivolité. Il est des instituteurs qui ne peuvent, à cause de ceta, se faire respecter de leurs étèves. Quoiqu'ils lassent on qu'ils re-

donnent, leur autorité est sans cesse méconnue,

Il en est d'autres qui, moroses de leur nature, croiraient dénora en montrant de la bienveillance. Non! ce l'est pas ainsi que l'en gagne l'affection des enfans. S'ils n'ont aucun amont pour voes, à discipline que vons prétendrez avoir établie dans l'école seta tonien. imparfaite.

Il se rencontre des élèves à qui les leçons qu'on feur donne aprofitent que dufficilement et dont l'intelligence semble rebellea tet enseignement; d'antres ont des défauts physiques ou des traves qui provoquent les agaceries de leurs condisciples. La condese de Pinstituteur à l'égard de ces enfans est toute tracée : qu'il se catée hien de faire, devant la classe, des remarques qui blesseraien la sensibilité de ces enfans et surtout usage de ces ignobles épitieles qui devraient être bannies du langage ; cancre, tete d'ane et astes paroles de ce genre sont des injures intolérables dans la boiche d'in instituteur. Ne deviait-il pas, ce semble, porter plus d'intérêt a res enfans qu'à ceux que la nature a plus favorisés et les traiter conga ils le sont par leurs parens, c'est-a-dire, avec la plus grande des-

En général, l'on peut ce que l'on veut. La contiance en sol-mens est nécessaire à celui qui veut mener une entreprise à m. Quand l'instituteur se sera convaince de l'importance de la disspline, il devra songer fermement à l'établir et manifester à ce sue sa volonté de telle sorte, que ses eléves ne puissent aucunement se méprendre sur ces intentions. S'il doute de l'efficacité des mojes qu'il doit employer pour y parvenir, qu'il renonce a prendre la derection d'une école on l'on aurait dejà comm l'insubordination. L'es du maître révêle sa faiblesse ou sa force et la finesse de ceiu de l'enfant ne lui fait que rarement défaut. Mais si, d'en autre cies il possede la volonté de faire respecter ses prescriptions, et qu'il crois que la taelle qu'il s'impose sera facile à accomplir, qu'il s'encharge saus hésiter : on lui obèira ; il en est cermin.

Une fois établie, la discipline doit être uniforme, et ne jamais rarier ; punir aujourd'hui ce que l'on tolérera demain n'est point agir avec sagesse. Un instituteur capricieux ne se fait pas longtemps respecter. Elle doit être juste encore, c'est-à-dire que ses règles s'appliquent également aux petits comme aux grands élères, aux filles, comme aux garçons. Il y a cependant des maires qui feront impérieusement garder le silence à de jeunes enfans et qui permettront les chuchottemens à d'autres beaucoup âgés. conduite en cala est très répréhensible et même digne de blanc C'est commettre une grave erreur que de contraindre d'alent les plus petits a observer un ordre anquel les plus grands deviaient se

sonmettre les premiers. L'impart alite la plus rigoureuse devrait aussi présider a tous le actes du maître. Point de favoris : point de ces préférences auxquelle pourraient donner lien la position sociale de la famille de l'enfanton les qualités physiques qui le distinguent des autres élèves. Que la riche et le panyre soient éganx aux yenx de celui qui les élère e les instruit à la fois 3 Qu'il se rappelle que l'âme que possede l'etfant est une noble émanation de la Divinité, et que c'est devant els et non devant la richesse qu'il doit s'incliner. La pierre précieus, aussi brillante qu'un rayon de soleil, a parfois pour enveloppe no écorce grossière. Qu'il enlève le diamant du lieu où la main de Dieu l'a enseveli et qu'il ne regarde pas comme humiliants les sois

qu'il se sera donnés pour le polir.
L'enfance est intelligente et raisonnable ; elle aime plus ou mais qu'on l'applaudisse dans ce qu'elle fait de bien ; elle s'affectionne ce qui l'attache et possède par dessus tout le sentiment du juste et de l'injuste, de ce qui est beau et de ce qui est bon. L'instituteur de

vrait s'étudier à développer en elle toutes ces qualités. La premiére impression que l'on fait sur l'esprit de quelqu'un est tonjours la plus durable; que l'instituteur fasse donc en sorte que celle qu'il fe-a d'abord sur l'esprit de ses élèves lui soit favorable; ils sauront promptement le juger par ses propres actes. Il y amail donc imprudence de sa part à vouloir être à leurs yeux ce qu'iln'est pas pour lui-même ou pour les autres. La tranchise en impose touours beaucoup plus que le mensonge, même quand co dernier & couvre du voile spécieux de la vérité.

Des manières impérieuses sont toujours prises en mauvaise part

provoquent ordinairement la résistance.

Le maître doit, autant que possible, tenir les enfans occupes, de peur que l'oisiveté, qui est l'origine de bien des défauts, ne devienne bien convaincu d'avance, en agissant de la sorte, il tombera dans l'attrelle en lui donnant une sage direction.